

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/16 JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

### OBJET : CREATION D'UNE MAISON DE PAYS A CLELLES – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil communautaire a délibéré le 13 septembre 2021 sur un plan de financement de la maison de pays Trièves. Suite à des ajustements des financeurs sur les différentes possibilités de financement, il convient de redélibérer sur un nouveau plan de financement.

Pour rappel, le projet prévoit la création d'un bâtiment neuf de 573 m<sup>2</sup> répartis de la façon suivante :

- un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) sur 310 m<sup>2</sup>
- un espace vitrine touristique sur 120 m<sup>2</sup>
- des espaces servants (sas, sanitaires, local conteneurs déchets, chaufferie) sur 68 m<sup>2</sup>
- des espaces de distribution sur 75 m<sup>2</sup> (15% de la surface utile)

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	Taux
Construction	1 196 943 €	Département Isère – Dotation territoriale	1 188 054 €	50%
Aménagements intérieurs	120 000 €	Europe - FEDER	577 832 €	24%
Terrassement, VRD, aménagements paysagers	560 171 €	Région – Contrat Région	135 000 €	6%
Aléas	52 713 €	Autofinancement CCT	475 222 €	20%

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 038-200030658-20230306-2023\_16-DE



Foncier	130 000 €			
Honoraires divers	316 281 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>100%</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :**

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet et son nouveau plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements tels qu'exposés ci-dessus et à signer tout document en rapport.

**Fait à Saint Martin de Clerles, le 6 mars 2023**

**Le Président**

**Jérôme FAUCONNIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/3/23 et de sa publication le 14/3/23